

ACTUALITÉS

Réseau d'observation	P.1
Prévision Météorologique	P.2
Alliacées	P.3
Brassicacées	P.4
Carottes	P.5
Fraisiers	P.5
Salades	P.6
Note Nationale Biodiversité	P.7
Plan national Frelon Asiatique	P.8

Accéder au site de la Surveillance Biologique du Territoire en cliquant [ici](#)

RESEAU D'OBSERVATION

• Localisation des parcelles

Pour la rédaction de ce BSV, les observations ont été réalisées dans des parcelles flottantes dans le 44, le 85, le 53 et dans des parcelles fixes et flottantes dans le 49 à Denezé-sous-Doué (49), Saumur (49), Corné (49), Allonnes (49), Grez-Neuville (49), Longué-Jumelles (49), Valanjou (49) et Gennes-Val-de-Loire (49).

• Cultures observées

Familles	Cultures
Alliacées	Oignons Poireaux Aulx
Brassicacées	Choux Navets Radis
Apiacées	Carottes Panais
Astéracées	Epinards Jeunes pousses Salades Mâches Cardes
Rosacées	Fraisiers

ABONNEMENT BSV

Retrouvez le bulletin de santé du végétal sur le web...

- www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr
- www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr
- www.polleniz.fr

... ou inscrivez-vous en ligne pour être informé directement par mail de chaque nouvelle parution :

<https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/innovation-rd/agronomie-vegetal/surveillance-biologique-du-territoire/abonnez-vous-gratuitement-aux-bsv>

PREVISION METEOROLOGIQUE

	Allonnes (49)			Chemillé—Valanjou (49)			Challans (85)			Chaillé-les-Marais (85)			St-Philbert-de-Grand-Lieu (44)		
jeu. 21 mars 2024		13°C / 8°C 20°C	0mm	13°C / 8°C 19°C	0mm	14°C / 9°C 20°C	0mm	14°C / 9°C 21°C	0mm	13°C / 8°C 19°C	0mm				
ven. 22 mars 2024		12°C / 7°C 19°C	0.4mm	12°C / 8°C 19°C	1mm	11°C / 8°C 17°C	2.2mm	12°C / 6°C 20°C	0.5mm	11°C / 7°C 18°C	2.5mm				
sam. 23 mars 2024		8°C / 6°C 11°C	1.5mm	8°C / 5°C 11°C	0.3mm	9°C / 7°C 11°C	0.5mm	9°C / 6°C 12°C	0.1mm	9°C / 6°C 11°C	0mm				
dim. 24 mars 2024		7°C / 4°C 12°C	0.2mm	7°C / 3°C 12°C	0mm	10°C / 7°C 12°C	0mm	10°C / 6°C 13°C	0.2mm	9°C / 5°C 13°C	0.4mm				
lun. 25 mars 2024		8°C / 3°C 12°C	0mm	7°C / 2°C 12°C	0mm	8°C / 4°C 12°C	1.1mm	8°C / 3°C 13°C	0.6mm	8°C / 3°C 12°C	1mm				
mar. 26 mars 2024		8°C / 6°C 11°C	10.2mm	8°C / 5°C 11°C	9.9mm	9°C / 6°C 11°C	15.3mm	9°C / 6°C 12°C	16.5mm	7°C / 4°C 10°C	15mm				
mer. 27 mars 2024		8°C / 7°C 11°C	18mm	7°C / 6°C 10°C	21.3mm	9°C / 7°C 10°C	12.9mm	8°C / 7°C 10°C	15.9mm	7°C / 6°C 10°C	13.5mm				

	La Planche (44)			Laval (53)			Le Mans (72)		
jeu. 21 mars 2024		13°C / 7°C 20°C	0mm	12°C / 7°C 18°C	0mm	13°C / 7°C 20°C	0mm		
ven. 22 mars 2024		12°C / 8°C 18°C	1.1mm	11°C / 7°C 16°C	2.5mm	12°C / 7°C 18°C	1.2mm		
sam. 23 mars 2024		9°C / 6°C 12°C	0.1mm	7°C / 5°C 10°C	4.1mm	7°C / 5°C 10°C	5.9mm		
dim. 24 mars 2024		8°C / 4°C 12°C	0.1mm	7°C / 3°C 11°C	0mm	6°C / 3°C 11°C	0.3mm		
lun. 25 mars 2024		7°C / 3°C 12°C	0.6mm	7°C / 3°C 11°C	0mm	6°C / 2°C 11°C	0mm		
mar. 26 mars 2024		8°C / 4°C 11°C	15.3mm	6°C / 2°C 10°C	9mm	8°C / 5°C 11°C	7.8mm		
mer. 27 mars 2024		8°C / 7°C 10°C	19.5mm	6°C / 3°C 9°C	7.8mm	7°C / 6°C 10°C	19.5mm		

La fin de la semaine devrait marqué le retour de la pluie ce qui fera chuter les températures. La semaine devrait être pluvieuse et donc favorable au développement des maladies. Pensez à aérer vos abris. Les températures douces sont très favorables aux ravageurs sous abri tels que les pucerons. Surveillez vos cultures.

ALLIACEES

• Ravageurs

Mouches des cultures légumières



Dans le 44, le vol de la **mouche mineuse du poireau** est en cours sur poireaux en semaine 11 : 1 mouche mineuse a été piégée à la Planche. Surveillez vos cultures.

A Dénezé-sous-Doué (49), en parcelle d'oignons, des piqûres de mouches mineuses du poireau ont été observées sur 5% des plantes en semaine 12.

Dans le 44, le vol de la mouche des semis se poursuit en parcelles de poireaux, la pression est en baisse : 2 **mouches des semis** ont été signalées sur poireaux à Chaumes en Retz, 1 à Machecoul, 1 à la Planche et 1 à Vallée en semaine 11.

Thrips

En parcelle d'oignons à Dénezé-sous-Doué (49), 15% des plantes présentent des dégâts de **thrips**. Des adultes et des larves sont observés en semaine 12.

En parcelle de poireaux, 1 thrips a été piégé en semaine 11 à la Planche (44).

Chenilles

A Dénezé-sous-Doué (49), on nous signale des dégâts de **chenilles** sur 5% des plantes. Des individus sont également observés dans la parcelle.

• Maladies

Maladies	Cultures	Localisation	Observations
Botrytis	Oignons	49	5% à Dénezé-sous-Doué (49)
Rouille	Poireaux - Aulx	49	Pression forte à Grez-Neuville (49)



Rouille sur culture de poireaux - Crédit photo : Ephytia

B RASSICACEES

• Ravageurs

Mouches des cultures légumières

A Dénezé-sous-Doué (49), en parcelle de chou, aucune **mouche du chou** n'a été piégée en semaine 12. Dans le 44, on nous signale la présence de mouche du chou sur les plaques engluées.

En parcelle de navets à Longué-Jumelles (49), on nous signale des dégâts de **mouche des semis**.

A Saumur (49), 15% des plantes présentent des galeries de **mouche mineuse** en parcelle de navets. En parcelle de navets à Dénezé-sous-Doué (49) et de chou à Corné (49), on nous signale la présence de galeries sur les feuilles. En parcelle de radis, à Dénezé-sous-Doué (49), 10% des plantes présentent des galeries de mouche. Dans le 44, la pression mouche mineuse est en baisse en parcelle de radis.

Altises et Aleurodes

En parcelle de chou, à Saumur (49), 5% des plantes présentent des **altises**. En parcelle de radis et de navets, à Dénezé-sous-Doué (49), respectivement 70% et 50% des plantes présentent des dégâts d'altises. Des altises ont également été observés dans les parcelles de chou en récolte.

En parcelle de chou, des **aleurodes** ont été observées sur 15% des plantes à Dénezé-sous-Doué (49).

A Corné (49), on nous signale la présence d'altise sur les choux.

Penthaleus major

Des dégâts de l'acarien *Penthaleus major* nous sont signalés sur la culture de radis à Allonnes (49).

Xenostrogylus deyrollei

A Dénezé-sous-Doué (49), en parcelle de chou, des dégâts de *Xenostrogylus deyrollei* ont été observés sur les parcelles en récolte. Des individus ont également été observés dans la parcelle.

Gastéropodes

En parcelle de chou, à Dénezé-sous-Doué (49), on nous signale des dégâts de **gastéropodes** sur 30% des plantes. A Saumur (49), des individus sont observés dans la parcelle de chou suivie. En parcelle de chou dans le 85, on nous signale la présence de limaces.

Chenilles

En parcelle de navets, à Saumur (49), des dégâts de **chenilles** sont observés.

Méthodes alternatives



Des **syrrhes**, des **momies** et des **coccinelles** ont été observés dans les parcelles de brassicacées en semaine 12.

Pour maintenir ces auxiliaires dans les parcelles, il est nécessaire qu'ils aient de quoi se nourrir à tous leurs stades de développement. La présence de fleurs est donc essentielle.

• Maladies

Maladies	Cultures	Localisation	Observations
Mildiou	Radis	44	Pression en hausse
		49	60% des plantes à Dénezé-sous-Doué (49)
	Choux	49	30% des plantes - Saumur
Bactériose	Radis	44	Pression faible - en baisse
Rouille blanche	Radis	49	15% des plantes à Dénezé-sous-Doué (49)
Sclérotinia	Navets	44	Pression forte

CAROTTES - PANAIS

• Ravageurs

Mouches des cultures légumières

Dans le 49 et le 44, aucune **mouche de la carotte** n'a été piégée en semaine 11 et 12.

Dans le 49, aucune **mouche mineuse du panais** n'a été capturée en semaine 11 en parcelle de panais porte-graines.

Pucerons

En parcelle de carottes, la pression **puceron** est en augmentation avec 60% des plantes présentent des individus à Dénezé-sous-Doué (49). On nous signale la présence de colonies sur les plantes. Dans cette même parcelle, 15% des plantes présentent des momies de pucerons.

A Corné (49), des pucerons sont également observés dans la parcelle de carotte.

Méthodes alternatives



Des **syrphes**, des **momies** et des **coccinelles** ont été observés dans les parcelles de carottes en semaine 12. Ces trois auxiliaires ont pour principale nourriture les pucerons mais sont également des prédateurs de nombreux ravageurs des cultures légumières à différents stades.

• Maladies

Oïdium

A Dénezé-sous-Doué (49), en parcelle de carottes, on nous signale des dégâts d'**oïdium** sur 5% des plantes. La pression est stable.

FRAISIERS

• Ravageurs

Puceron

En parcelle de fraisiers à Saumur (49), 90% des plantes présentent des **pucerons**. La pression est en augmentation et les conditions climatiques sont favorables. Surveillez vos cultures.

A Valanjou (49), Allonnes (49), Gennes-Val-de-Loire (49) et dans le 85, des pucerons sont observés sur les fraisiers en semaine 12. Dans le 49 et le 44, on nous signale la présence de pucerons sur les parcelles flottantes. La pression est faible.

Méthodes alternatives



Des **syrphes**, des **momies** et des **coccinelles** ont été observés dans les parcelles de fraisiers en semaine 12.



Les premiers plants de fraisiers sont en fleurs.

La réglementation sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques a été modifiée pour renforcer la **protection des abeilles et des insectes pollinisateurs** : l'arrêté ministériel du 20 novembre 2021 prévoit désormais une évaluation et une autorisation spécifiques pour l'utilisation de tous les produits phytopharmaceutiques en période de floraison. Il fixe en outre une **plage horaire pendant laquelle ces traitements peuvent être réalisés**. Ces prescriptions s'ajoutent à celles fixées dans les autorisations de mise sur le marché. Pour en savoir plus consultez les fiches :

- [L'arrêté abeilles](#) (général)

SALADES

• Ravageurs

Pucerons

Dans le 44, en parcelle de laitues, on nous signale la présence de **pucerons**.

A Grez-Neuville (49) et Corné (49), des pucerons sont observés dans les salades sous abri.

En parcelle de cardes dans le 85, on nous signale la présence de pucerons.

Dans le 53, des pucerons sont observés en parcelle de salades et cardes.

Acariens

Dans le 44, en culture de jeunes pousses, la pression **acariens** est en augmentation.

Gastéropodes

En parcelle d'épinards, à Dénezé-sous-Doué (49), des dégâts de **gastéropodes** nous sont signalés.

En parcelle de laitues, 15% des plantes présentent des dégâts à Dénezé-sous-Doué (49).



Pucerons sur cardes - Crédit photo : CDRPL

Méthodes alternatives

Des **syrphes**, des **momies** et des **coccinelles** ont été observés dans les parcelles de salades en semaine 12.

Pour faciliter leur installation précoce, la mise en place de plante de services est conseillé. Les graminées tel que l'orge ou le blé font partie des plantes de service les plus utilisées en maraichage.

• Maladies

Maladies	Cultures	Localisation	Observations
Rhizoctone brun	Salades - Jeunes Pousses	44	Pression en baisse
Mildiou	Epinards	85	Présence
Dépérissement	Mâches	44	Pression faible
Bactériose	Mâches	44	Pression faible

NOTE NATIONALE BIODIVERSITE



Les curseurs de risque utilisés ont pour objectif de synthétiser l'ensemble des informations : observations, période de risque, données météo, modèles, ... sauf lorsque cela est précisé

1 = risque faible; 2 = risque assez faible; 3 = risque moyen; 4 = risque assez fort; 5 = risque fort

RÉSEAU DE SURVEILLANCE BIOLOGIQUE DU TERRITOIRE 2024
PAYS DE LA LOIRE



Rédacteur : Claire NICOLAS, Chloé PASQUIER - CDRPDL-CDDL - claire.nicolas@pl.chambagri.fr, chloe.pasquier@pl.chambagri.fr

Directeur de publication : Denis Laizé - président du Comité régional de surveillance biologique du territoire.

Groupe technique restreint : CDDL - SRAL - GDM - CDDM - POLLENIZ.



Observateurs : CDDL - CDDM - Coopérative Rosée des champs - Fleuron d'Anjou - GAB44 - CAB - GDM - Coopérative Noirmoutier - CLAUSE - Terrena Semences - Vilmorin - CNPH La Ménitric - CECOVAL - L'Aubépin - Maraichers.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La CDRPDL dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées sur leurs parcelles.

Action copilotée par les ministères chargés de l'agriculture, de l'environnement, de la santé et de la recherche avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Écophyto.



PLAN NATIONAL FRELON ASIATIQUE

• Plan national Frelon Asiatique Pays de la Loire



INFO PLAN NATIONAL
FRELON ASIATIQUE
PAYS DE LA LOIRE

Bulletin d'information
édité par :

Section apicole GDS Pays de la Loire

CHAMBRE D'AGRICULTURE PAYS DE LA LOIRE

avec le soutien de

13 mars 2024

Vespa velutina, frelon asiatique ou à pattes jaunes est une espèce exotique envahissante largement présente sur le territoire français. Il occasionne depuis quelques années déjà de lourdes pertes dans les ruchers et parmi les populations d'insectes. La pression qu'il exerce sur son environnement est plus forte d'année en année.

En 2024 se met en place un plan national frelon asiatique à pattes jaunes validé par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), porté et coordonné par OVS animal et OVS végétal France réunis au sein de l'AFSE (association française sanitaire et environnementale). Ce qui est en train de se déployer dans le cadre de ce dispositif national se veut offensif vis-à-vis du frelon asiatique à pattes jaunes, attentif et scrupuleux vis-à-vis de l'entomofaune.

Les modalités de ce plan d'action permettent, à condition de les appliquer avec rigueur, d'agir pour la protection des populations, pour la protection de la biodiversité et pour la protection des ruchers.

BIEN AGIR POUR NE PAS FAIRE PLUS DE MAL QUE DE BIEN !

Le plan d'action national a défini des protocoles et des équipements validés sur des critères associés d'efficacité et de limitation des risques pour les hommes et les insectes. Dans ce premier numéro de l'info-lettre frelon asiatique Pays de la Loire, nous vous présentons l'organisation et les mesures inscrites dans le Plan national frelon asiatique à pattes jaunes.

[Retrouver ici l'enregistrement du webinaire de présentation Pays de la Loire du plan national Frelon asiatiques à pattes jaunes.](#)

LES 5 RÈGLES D'OR d'une lutte raisonnée et raisonnable contre le frelon à pattes jaunes :

- agir seulement si les critères de mise en œuvre décrits dans le plan national d'action sont remplis,
- utiliser les outils préconisés : ils ont été validés par la communauté scientifique,
- piégeage ou destruction de nid : agir en suivant toutes les recommandations de mise en œuvre,
- ne jamais perdre de vue qu'il est prioritaire de préserver l'entomofaune,
- pour améliorer le dispositif, le retour de données est primordial.

PLAN NATIONAL FRELON ASIATIQUE

• Plan national Frelon Asiatique Pays de la Loire

TROIS OBJECTIFS

La protection des populations : parce que de plus en plus souvent des nids sont découverts à proximité de lieux d'activités humaines et parce que selon les périodes de son développement le frelon asiatique à pattes jaunes va chercher sa nourriture sur les fleurs des jardins privés et publics ou sur les sites où il peut trouver des protéines animales (étals de marchés, tables de pique-nique, ruchers...).

La protection de la biodiversité : une colonie de frelons à pattes jaunes consomme en une saison environ 97 000 insectes dans son environnement direct.

La protection des ruchers : les ruches offrent une ressource alimentaire fixe et facile d'accès. La prédation directe sur les ruches ainsi que la présence en vol stationnaire devant ces dernières entraînent une baisse de production, un affaiblissement des colonies, voire leur mort.

TROIS AXES D'ACTION COMPLÉMENTAIRES

Le piégeage de printemps pour capturer les reines fondatrices et limiter le développement des colonies.

La destruction des nids pour réduire les risques pour la population, l'impact sur la biodiversité et sur les ruchers. Pour limiter, si l'intervention n'est pas trop tardive, la diffusion dans la nature de futures fondatrices.

La réduction du stress des colonies d'abeilles mellifères pour limiter la prédation au rucher, préserver les colonies et l'activité apicole.

TROIS NIVEAUX D'ORGANISATION

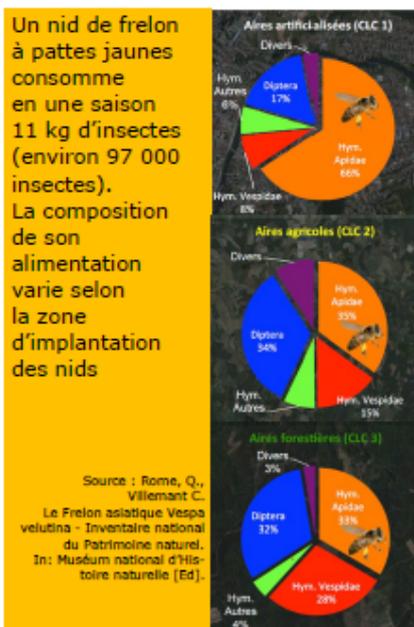
Le plan d'action définit à l'échelle nationale est porté par OVS animal et OVS végétal en concertation avec des experts techniques et scientifiques (instituts, MNHN). C'est à cette échelle que sont définis les protocoles d'action. C'est aussi à ce niveau que seront remontées les données locales (nombre de frelons capturés, nombre de nids détruits) en vue d'analyse.

La mobilisation des acteurs locaux, l'animation du dispositif sont assurés à l'échelle régionale. En Pays de la Loire, la Chambre d'agriculture de région est associée à la section apicole du GDS Pays de la Loire sur une partie de ces fonctions.

L'échelon local (départemental, inter communal, communal) est celui de la mise en œuvre. A cette échelle : des contributeurs (piégeurs, entreprises de destruction de nids, financeurs, collectivités) et des référents qui veillent au bon déroulement et à la mesure des actions.

UNE CONDITION SINE QUA NON : PRÉSERVER L'ENTOMOFAUNE

Autrement dit, ne pas faire plus de mal que de bien à la biodiversité. Aucune action sur un environnement donné n'est neutre. Notamment, aucun piège n'est totalement sélectif. Il convient donc d'agir de manière raisonnée en fonction de la densité de frelons et, selon cette densité et la période de l'année, d'agir en respectant scrupuleusement les préconisations nationales.



L'utilisation de pièges non homologués par les porteurs du plan d'action national peut causer de gros dégâts à l'entomofaune. Ici le bilan de capture d'un piège bouteille.

Source : Rome, Q., Muséum national d'Histoire naturelle



PLAN NATIONAL FRELON ASIATIQUE

• Plan national Frelon Asiatique Pays de la Loire

Le calendrier du plan national d'action Frelon à pattes jaunes											
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Jt	Août	Sept	Oct.	Nov	Déc
	Piégeage de printemps						Réduction du stress sur les colonies				
Détection et destruction des nids											

LES PRÉCONISATIONS NATIONALES POUR LE PIÉGEAGE DE PRINTEMPS

- Pas n'importe quel système de piégeage
- Pas n'importe quand
- Pas avec n'importe quel appât
- Seulement là où on a constaté l'année précédente une forte pression frelon et dans le voisinage des nids détectés l'année précédente.

Seulement 3 modèles de pièges sont autorisés (validés par le MNHN) : le piège japonais, le piège coréen à ailes, le piège nasse à grilles Néoppi jaunes.

Les autres modèles de pièges sont à proscrire

Ces pièges sont actuellement les plus sélectifs sur le marché. Les autres modèles, plus ou moins sélectifs, peuvent causer plus de dégâts sur l'entomofaune que les frelons à pattes jaunes. Les pièges autorisés peuvent être installés à l'apparition des premiers frelons asiatiques à pattes jaunes (ce sont les fondatrices, elles sortent lorsque la température extérieure reste plusieurs jours d'affilée au-dessus de 12°C). Par chez nous : courant février. Une fois installés, ils peuvent rester en place maximum 2 mois. Passée cette durée, il faut les rentrer. Et quelle que soit la date de mise en place, aucun piège ne doit rester opérationnel au-delà du 15 mai (ensuite le risque de piéger des insectes autres que le frelon augmente).

Il n'est pas utile d'avoir beaucoup de pièges, il faut qu'ils soient bien placés

Dans la plupart des communes, une dizaine de pièges suffit à réduire la pression du frelon à pattes jaunes. Les pièges doivent être installés près d'une zone fleurie et déplacés au besoin pour suivre les floraisons. Un emplacement plein soleil, un peu en hauteur, est recommandé (la chaleur améliore l'attractivité de l'appât). Incliner légèrement les pièges pour permettre l'évacuation de l'eau de pluie.

L'appât le plus courant se compose d' 1/3 de vin rouge + 1/3 de bière -l'alcool est un répulsif pour les abeilles- + 1/3 de sirop de fruits rouges qui va attirer les frelons, à renouveler tous les 8 à 10 jours, sans ouvrir le piège (risques de piqûres). Le bac à appât doit être séparé de la cage de capture. Si ce n'est pas le cas, le recouvrir d'une toile fine ou d'une grille aux mailles très serrées pour éviter les noyades des petits insectes (qui auront ainsi plus de chances de s'échapper). Conserver les frelons capturés dans un piège améliore son efficacité (effet d'attraction par phéromones d'alerte).

En fin de période de piégeage, il faudra procéder au comptage des captures (confié à des référents locaux qui assureront également la remontée des données à l'échelle régionale).

Le piégeage de printemps permet de capturer les fondatrices avant qu'elles ne fondent une colonie.



Piège japonais



Piège coréen à ailes



Piège nasse à grilles Néoppi jaunes